

## DÉLIBÉRATION n° 2024/136

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Rony BARTHE, Philippe RAISON, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Jean-Marc BABOU à Carine VIDAL, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Pascal AUDIC, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Rony BARTHE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Routes - Réfection du marquage axial de sécurité dans la traversée de la commune**

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du programme de renouvellement de la signalisation horizontale, il semblerait opportun, compte tenu de son degré d'usure, de procéder à la réfection du marquage axial de sécurité réalisé dans la traversée de notre commune.

Considérant que le montant total des travaux s'élève à 2 600 €, financé à parité avec le Département.

Considérant que le Département serait Maître d'Ouvrage de l'opération. Par conséquent, la Commune verserait au Département un fonds de concours correspondant à sa part des travaux, soit 1 300 €.

Considérant qu'un projet de convention entre la Commune et le Département a été établi pour formaliser cet accord.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### **ACCORDE**

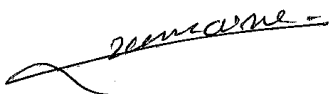
- Le versement du fonds de concours au Département

### **AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer les deux exemplaires de la convention

Le secrétaire,

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 27 septembre 2024